

IV - DOSSIERS EXAMINÉS EN SÉANCE

5 – ORGANISATION ET MOYENS DU SMEAG

5.1 - Suppression de postes (Administrateur, ingénieur en chef et attaché territorial)

5.2 – Création d'un poste saisonnier dans le cadre d'emploi des agents de la filière administrative

5.3 – Création d'un poste saisonnier dans le cadre d'emploi des agents de la filière technique

5.4 – Renouvellement du contrat d'assurance avec le Centre de Gestion

4.5 – Communication 2009 du Sméag

5.6 - Animation d'une mission SIG et gestion des données

5.7 – Indemnité de conseil au comptable du Syndicat mixte

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

5 – ORGANISATION ET MOYENS DU SMEAG

5.1 - Suppression de postes (Administrateur, ingénieur en chef et attaché territorial)

RAPPORT

Il s'agit de supprimer trois postes vacants qu'il n'est pas utile de conserver pour les besoins du service.

RAPPEL

Par délibération du 16 mars 2005, le Comité syndical a décidé la création d'un poste fonctionnel permanent de Directeur général des services.

Afin de pourvoir le poste devenu vacant, le Comité syndical avait décidé de créer deux postes, l'un au grade d'administrateur territorial et l'autre au grade d'ingénieur en chef afin de ne pas exclure la possibilité d'un recrutement par mutation.

Le choix s'est porté sur un agent de l'Etat qui a été recruté directement sur le poste fonctionnel de DGS, par voie de détachement. Il est donc nécessaire de supprimer les deux postes d'administrateur et d'ingénieur en chef susvisés.

Par ailleurs, après la réussite à l'examen professionnel d'attaché principal, un agent a pu bénéficier d'un avancement de grade. Ainsi par délibération D08-12/02-01 du 9 décembre 2008, le Comité syndical a décidé la création d'un poste d'attaché principal. Il s'agit d'une évolution de carrière pour laquelle l'agent poursuivra ses missions actuelles. Cette création est compensée par la suppression de l'emploi d'attaché territorial qui n'a plus d'objet.

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'autoriser la suppression des postes cités ci-dessus et d'accepter le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

5 – ORGANISATION ET MOYENS DU SMEAG

5.1 - Suppression de postes (Administrateur, ingénieur en chef et attaché territorial)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales ;
VU la délibération D05-03/05-01 du 16 mars 2005 portant création d'un poste permanent, à temps complet, de directeur général des services ;
VU la délibération D08-05/03-01 du 13 mai 2008 portant création d'un poste d'ingénieur en chef ;
VU la délibération D08-05/03-02 du 13 mai 2008 portant création d'un poste d'Administrateur territorial ;
VU la délibération D08-12/02-01 du 9 décembre 2008 portant création d'un poste d'attaché principal ;
VU le courrier de saisine du Comité technique paritaire du Centre de gestion de la Haute-Garonne ;
VU le tableau des effectifs ;
VU le rapport de son Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

AUTORISE le Président à procéder à la suppression des postes suivants :

- Administrateur territorial,
- Ingénieur en chef,
- Attaché territorial.

ACCEPTE le nouveau tableau des effectifs annexé à la délibération.